



AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2027 – 2^e ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal des années 2026, 2027 et 2028, tel que préparé par le service d'Évaluation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, a été déposé virtuellement le 14 septembre 2026, au bureau de la Direction générale de la Municipalité du Canton de Low.

Que pour l'exercice financier 2027 des rôles d'évaluation foncière 2026, 2027 et 2028 de la municipalité du Canton de Low, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM), au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.3, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification (art. 131.2, LFM).

Une demande de révision à l'égard d'une modification au rôle, apportée en vertu de l'article 174 ou 174.3 (LFM) doit être déposée avant le soixante et unième jour qui suit l'expédition de l'avis prévu à l'article 180 de la Loi (art. 132 LFM).

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7, RUE DE LA POLYVALENTE C.P. 307
GRACEFIELD, (QC)
J0X 1W0

- être faite sur le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal et à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2024-400 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Pour toute question concernant votre évaluation ou pour rencontrer un représentant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, veuillez téléphoner au 819 463-3241.

FAIT à Low ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille vingt-six.

Myrian Nadon
Directrice générale et greffière trésorière